

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| SOMMAIRE : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| PRIX : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Mars 1880.

Rappel de l'ambassadeur DE RUSSIE.

Nous connaissons aujourd'hui la décision du gouvernement russe au sujet de son ambassadeur en France.

Le prince Orloff est rappelé à Saint-Petersbourg par ordre de l'empereur. La décision du gouvernement russe a été rapidement prise.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le comte Bakmetieff, second secrétaire de l'ambassade de Paris, est arrivé à Saint-Petersbourg dimanche soir, à six heures, porteur du dossier relatif à l'affaire Hartmann. Quatre heures après, c'est-à-dire à dix heures du soir, le prince Gortschakoff expédiait au prince Orloff une dépêche lui intimant l'ordre de l'empereur de revenir aussitôt et d'accréditer le comte Kapnist comme chargé d'affaires.

Dans ce court délai de quatre heures, le chancelier avait pris connaissance du dossier, et l'empereur Alexandre avait donné ordre de rappeler son ambassadeur.

Le prince Orloff a écrit aussitôt à M. de Freycinet pour lui communiquer les instructions qu'il venait de recevoir.

Au reste, M. de Freycinet devait connaître depuis minuit l'ordre du prince Gortschakoff, attendu que le chancelier n'avait pas pris la peine de se servir du chiffre diplomatique ; il avait expédié la dépêche en clair, comme un télégramme qu'on tient à rendre public.

On a remarqué que l'Agence Havas avait dit que le prince Orloff était appelé, tandis que la dépêche porte revenir. Il y a une nuance très-marquée entre ces deux expressions.

Pour compléter ces renseignements, nous devons citer la dépêche suivante, que le Gaulois dit avoir reçue de son correspondant de Vienne :

« Le czar est plus irrité que jamais depuis qu'il a reçu le rapport détaillé sur les incidents de l'affaire Hartmann.

» Parlant au prince Gortschakoff des hommes actuellement au pouvoir en France, l'empereur Alexandre aurait dit : « Et cesont » à vos amis ! »

» Il semble probable qu'un simple chargé d'affaires restera accrédité pour gérer l'ambassade russe à Paris. »

Si ces paroles amères ont été prononcées, il faudrait nous souvenir de l'injure faite par M^e Floquet à l'empereur Alexandre, lors de sa visite en 1867 au Palais-de-Justice.

On s'explique, du reste, l'irritation du gouvernement russe si l'on réfléchit à la brusque décision du cabinet français, qui n'a pas voulu attendre les pièces annoncées de Saint-Petersbourg, et si les renseignements nouveaux que publie le Gaulois sont vrais.

Voici, en effet, ce que dit cette feuille :

« C'est la police française, — ne prenant son inspiration que d'elle-même, et mise en éveil sur les agissements suspects d'un individu signalé, — qui, la première, s'est adressée à l'ambassade russe, et lui a demandé si le signalement dudit individu ne correspondait pas à celui d'un nihiliste compromis dans l'avant-dernier attentat.

» L'ambassade, qui ne savait rien, téléphä à Saint-Petersbourg, et reçut, en effet, la confirmation que les soupçons de notre police étaient réellement fondés : il s'agissait bien de Hartmann, l'auteur présumé de la tentative d'assassinat sur la personne de S. M. l'empereur de Russie.

» Le gouvernement français, rappelant, de son propre mouvement, qu'une extradition analogue avait été accordée, il y a quelques mois, promit l'extradition de Hartmann, et fit arrêter le misérable.

» Il n'y avait là, de la part du gouvernement de la République française, que le témoignage d'une sympathie qui tendait à s'affermir et l'assurance nouvelle d'une bonne entente mieux établie.

» Puis... comment expliquer la suite ? Les événements n'ont que trop parlé, sans qu'il soit besoin de les éclaircir. Obéissant à une réticence de la dernière heure, ou cédaient plutôt à une injonction impérieusement motivée par la gauche rouge, le gouvernement français ne crut pas devoir donner à sa promesse la solution à laquelle on pouvait justement s'attendre. Ainsi, de bonnes intentions premières, sous la crainte de difficultés politiques intérieures ou extérieures, ou sous la menace d'embarras plus graves encore, n'ont abouti, en somme, qu'à blesser une puissance qui avait le droit de compter sur une satisfaction promise — et à diminuer, aux yeux des gens qui demandent à un Etat fort autre chose que des sauts périlleux, la considération que quelques-uns d'entre eux auraient pu se sentir disposés à lui prêter. »

Si le gouvernement français a pris réellement lui-même l'initiative, s'il a rappelé les extraditions précédentes, s'il est allé enfin au-devant de la demande du gouvernement russe, il a été doublement coupable dans sa résolution finale. On ne se joue pas ainsi des convenances diplomatiques.

Maintenant le mal est fait ; il est inutile de revenir sur le passé. Mais M. de Freycinet se trouve en face d'une situation assez grave, le rappel d'un ambassadeur. Pareil fait ne s'était pas produit depuis 1870. Ce n'est pas encore une rupture formelle des relations diplomatiques, mais c'est l'indice d'un dissentiment sérieux et d'un mécontentement bien marqué de la part de la Russie.

Par un hasard étrange, cette affaire Hartmann est arrivée au moment même où l'on craignait à Berlia un rapprochement de la France et de la Russie, où les journaux allemands parlaient même tous les jours d'une alliance probable entre les deux Etats.

Il semble que M. de Freycinet, oublié depuis la guerre de 1870-1874, n'ait pris la direction de nos affaires extérieures que pour débiter par une maladresse. En rentrant au pouvoir, il n'est pas plus heureux qu'au temps de la Défense nationale.

Par une singulière ironie du sort, il était donc destiné, à dix ans de distance, à donner au prince de Bismark cette satisfaction suprême de voir le gouvernement français faire triompher lui-même la politique allemande.

Nous croyons savoir que le prince Orloff quittera Paris samedi soir.

Quant au courrier de cabinet porteur d'une dépêche diplomatique à remettre au gouvernement français, il n'arrivera à Paris que mercredi.

On nous affirme que le gouvernement russe réfute les motifs de l'élargissement d'Hartmannes s'appuyant exclusivement sur l'opinion des juristes français, et entre autres sur celle d'un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, auteur d'un ouvrage considérable sur les extraditions.

Chronique générale.

On lit dans la France :

« Voici la marche que le cabinet entend suivre dans l'exécution de ses promesses :

» La situation de toutes les communautés non autorisées devra être régularisée dans un bref délai.

» Quelques congrégations d'hommes seront exceptées de cette mesure et définitivement supprimées.

» Les Jésuites, particulièrement, seront avisés d'avoir à fermer leurs établissements, vu que l'existence, en tant que congrégations, leur sera désormais interdite sur le sol français.

» Quant aux établissements d'éducation, les Jésuites et autres seront prévenus que ces établissements ne pourront ouvrir leurs portes aux élèves lors de la rentrée d'octobre.

» Rien d'absolu ne sera décidé en ce qui touche les Jésuites étrangers. Le gouvernement agira selon les personnes et en s'inspirant des situations particulières. »

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

VII

Dès les premiers jours de son installation dans sa maison, le docteur Hervey avait reçu la visite de l'aubergiste Gendronneau, qui était venu lui faire des offres de services pour du vin, des liqueurs et du poisson.

Jacques Hervey, qui se souvenait de sa première entrevue avec Gendronneau et qui ne pouvait voir en lui autre chose qu'un émissaire envoyé par les Malicorne, refusa net et sur un ton qui aurait dû décourager l'aubergiste ; mais celui-ci revint à la charge.

— Les affaires vont mal, dit-il ; j'ai perdu mes pensionnaires, de braves messieurs de Paris qui faisaient marcher mon auberge, et que les tracasseries de M. Malicorne et du garde-champêtre ont fait fuir. Je me trouve avoir deux feuilletes d'excellent vin vieux des Ricays ; si monsieur le docteur voulait me les acheter, il me rendrait un bien grand service.

Au nom de Malicorne, Jacques Hervey avait ouvert l'oreille.

— Que n'allez-vous offrir votre vin à M. Malicorne ? Il est fort riche, dit-on, et ne refusera pas de vous obliger.

Gendronneau crut que le docteur Hervey donnait dans le piège qu'il lui tendait.

— Lui ! s'écria-t-il, c'est un vieux pingre, un grippe-sou, un fripon ! Il est sans pitié pour les pauvres gens et s'est enrichi par un tas de coquineries qui auraient dû le mener aux galères. Aujourd'hui, il est millionnaire et ne craint plus rien : on ne touche pas aux gens riches ! Et pour quelques écus que je lui dois, il me menace de me mettre à la porte de mon auberge.

— Oui-da ! pensa à part lui Jacques Hervey, voilà un drôle qui me prend pour un sot !

Et, s'adressant à Gendronneau, il lui dit :

— Monsieur Gendronneau, je ne suis point ennemi d'une honnête gaieté, et j'aime les plaisanteries spirituelles, un peu gauloises même ; mais la votre passe toutes les proportions. Apprenez une chose, et tachez surtout de ne pas l'oublier, c'est que je sais lire aussi couramment sur la figure d'un homme comme vous que dans un livre ; or, votre figure me dit que vous mentez audacieusement. En voilà assez. Retournez vers ceux qui vous envoient, et dites-leur bien que le moyen est usé et qu'il faut autre chose pour gagner ma confiance et s'intre-

duire dans ma maison. Buvez frais, monsieur l'aubergiste, mais ne jouez pas la comédie, vous n'y avez aucune vocation.

— Diable d'homme ! murmura Gendronneau en regagnant tout penaud son logis, il n'y a pas moyen de le mettre dedans !

Irrité de ces insuccès, Malicorne, mis au courant de cette conversation par l'aubergiste, prit le parti d'agir sur Suzanne, la servante, l'utile auxiliaire de Jacques Hervey.

— Toutes ces filles sont intéressées, se dit-il, et j'en aurai raison avec de l'argent.

Il se trompait encore cette fois.

Suzanne était très-attachée à son maître, et pour rien au monde n'eût voulu le quitter.

Chaque fois qu'elle passait devant la porte de l'aubergiste, Gendronneau lui faisait des compliments, et Suzanne, qui n'était point fâchée d'entendre dire qu'elle était avenante et belle, souriait et montrait ses dents blanches.

Un jour, ce fut madame Gendronneau qui l'abordait.

— Eh bonjour, jolie Suzon, lui dit-elle, j'ai un beau fromage et de la crème aussi fraîche que votre œil ; ne les voulez-vous point pour votre monsieur ?

— Si fait, dit Suzanne, si vous voulez me les vendre.

— Entrez, nous allons arranger ça.

Suzanne entra.

Prosper Malicorne, caché dans la salle de billard, écoutait la conversation.

Madame Gendronneau commença par verser dans deux verres un peu de vin cuit et en offrit à Suzanne.

— C'est moi qui l'ai fait, dit-elle, c'est une vraie liqueur de demoiselle.

Il est tellement d'habitude, dans la campagne bourguignonne, de s'offrir de ces sortes de régals que Suzanne n'osa point refuser.

— Il a l'air d'un bien brave monsieur, votre maître, et gentil tout plein.

— Oh ! oui, dit Suzanne.

— C'est une bonne place que vous avez là ?

— Très-bonne : deux cent quarante francs de gages par an et pas trop d'ouvrage.

— Ah ! jour de Dieu ! mais c'est pour rien ! Je donne ça à ma servante, qui ne sait que laver la vaisselle, cirer les souliers, servir à table et faire les lits. Vrai, vous mériteriez mieux que vingt francs par mois, et, si vous voulez, je me charge de vous en faire obtenir trente.

— De M. Hervey ? demanda Suzanne qui ne devinait point encore l'intention de madame Gendronneau.

— Dame ! peut-être bien, s'il tient à vous ; sachant qu'une autre personne vous les offre, peut-être vous les offrira-t-il lui-même.

— Il se confirme, dit la *Patrie*, que, pour donner satisfaction aux députés de la majorité, le gouvernement songe à appliquer par voie administrative les dispositions du décret de messidor an XII, au sujet des congrégations religieuses.

Voici la ligne de conduite que suivrait le cabinet :

Il commencerait par fermer un établissement de Jésuites : ceux-ci se pourvoiraient devant le conseil d'Etat, et le gouvernement, pour généraliser les mesures de rigueur, attendrait l'arrêt du conseil d'Etat.

Cet expédient indiquerait bien clairement dans quelle voie le gouvernement voudrait s'engager.

— La commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux a nommé rapporteur M. Pelletan.

— Nous apprenons que, depuis plus de quinze jours, les amis de M. Clémenceau organisent un banquet anti-opportuniste monstre qui aura de cinq mille à dix mille couverts.

Ce banquet aura lieu dans la plaine de Vincennes.

Afin que les ouvriers puissent assister à cette fête révolutionnaire, chaque semaine les chefs de file leur font verser, dans les ateliers, la somme de cinquante centimes.

Le banquet aura lieu lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de 4 francs par tête.

— On annonce que M. Gambetta est dans l'intention de proposer à la Chambre de commencer à prendre les vacances de Pâques à partir du 24 mars courant.

La Chambre reprendrait ses séances vers le 25 avril.

— Les *Tablettes d'un Spectateur* nous apprennent qu'un des grands chirurgiens de Paris, le docteur Péan, a été appelé mardi au Palais-Bourbon, auprès de M. Gambetta.

La situation du président de la Chambre, quoique habilement dissimulée, paraît néanmoins assez grave pour que les médecins qui soignent habituellement M. Gambetta aient cru devoir faire appel à une des célébrités de la science.

— Le *Courrier de Lyon* signale la présence dans cette ville d'un des généraux qui commandaient les armées prussiennes en 1870, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin.

— La commission relative à l'assiette et au recouvrement des contributions directes s'est occupée de déterminer la situation des percepteurs et des receveurs particuliers, de déterminer leurs attributions et les règles de leur avancement. Elle a décidé que les surnuméraires percepteurs ne pourront être employés que dans les perceptions et non plus dans les recettes particulières ou chez les trésoriers payeurs généraux. Elle a créé cinq classes de percepteurs, supprimant les remises qui leur sont actuellement accordées et leur attribuant un traitement fixe de

2,500, 3,500, 4,500 et 7,000 fr. Le traitement de 1^{re} classe qui doit toucher 7,000 fr. pourra être élevé à 12,000 fr. dans les villes ayant plus de 100,000 âmes et à 16,000 dans Paris.

La commission a supprimé également les remises des receveurs particuliers, qu'elle a divisés en trois classes, et dont les traitements seront de 10,000, 14,000 et 16,000 francs.

Le traitement de 1^{re} classe pourra être élevé à 15,000 fr. dans les grandes villes. La commission a décidé d'entendre le ministre des finances dans sa prochaine séance, dans l'intention de régler, sur des bases identiques, la situation des trésoriers payeurs généraux qui ne sont pas visés dans le projet soumis à ses délibérations.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Ne pas oublier que, depuis la fondation de la République, les sommes affectées au traitement du personnel administratif se sont accrues de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS par an.

Etranger.

RUSSIE. — Nous trouvons dans la *Lanterne* une correspondance de Russie où il est dit que la Banque d'Etat a été minée par les nihilistes et qu'elle sautera quelque jour.

« On raconte un fait, ajoute la *Lanterne*, qui se serait passé hier, à la Banque d'Etat, mais dont je ne puis encore vous garantir l'authenticité, les hauts personnages de la finance ayant un intérêt tout particulier à le tenir dans le plus grand secret et à le démentir autant que possible, de peur qu'il ne provoque une baisse énorme sur toutes les valeurs russes. On prétend donc qu'hier le directeur de la Banque d'Etat sortit un moment de son cabinet de travail pour faire aussi son inspection, et qu'en rentrant il trouva sur son secrétaire une feuille de papier portant la signature du comité révolutionnaire exécutif.

« C'était une lettre qui lui annonçait carrément, dit-on, que, malgré toutes les précautions prises par la police, la Banque d'Etat sauterait bientôt et serait réduite en poussière. On lui donnait le conseil de remettre sa démission ou de prendre un congé, d'aller faire un voyage à l'étranger, s'il ne voulait pas sauter en même temps. »

Chronique-Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni lundi soir pour s'occuper de la proposition de M. Stears et entendre la lecture du rapport de la commission nommée pour étudier cette question.

Depuis qu'elle avait surgi, le public d'une part et les abonnés de M. Stears de l'autre avaient signé une pétition demandant à nos

édiles d'accepter les offres de M. Stears, qui réduisait immédiatement d'un quart le prix du gaz d'éclairage, prenait l'engagement de se tenir à la hauteur des progrès de son industrie, d'en faire profiter les consommateurs et de donner plus d'éclat à l'éclairage public, le tout moyennant une prolongation de privilège.

La question ne manquait pas d'importance, et les pétitionnaires espéraient que les mandataires de certains d'entre eux s'éclaireraient de tous les documents possibles, c'est-à-dire que la question devait ne pas être tranchée en une seule séance.

Or, il n'en est rien : dans la même soirée l'affaire a été bâclée. Un seul orateur aurait péroré ; d'autres, dit-on, avaient des données précieuses — pour ou contre, nous l'ignorons, — mais il ne leur a pas été loisible de les exposer. La question a été mise aux voix et enlevée sans plus de cérémonie.

A-t-on tenu compte du nombre et de la valeur des signatures ? D'après certaines indiscrétions, il paraîtrait que non. Si cela est, c'est traiter les mandants un peu cavalièrement. L'avenir nous l'apprendra. Mais, en attendant, les commerçants, dont les charges ne diminuent pas, et qui sont la grande majorité des abonnés de l'Usine à gaz, continueront à payer 40 centimes le mètre cube au lieu de 30 centimes, et cela pendant neuf années. Durant cette même période, M. Stears n'aura point à cœur de perfectionner son Usine, de lui appliquer les progrès de la science, et de persévérer dans la voie des améliorations qu'il a toujours suivie depuis 1844.

D'un autre côté, la Ville, au bout de cette même période, deviendra marchande ; elle exploitera une industrie. Sera-ce bien avantageux pour les contribuables ? Nos conseillers l'espèrent, nous n'en doutons pas. Mais est-ce que l'expérience de l'Etat, qui s'est fait entrepreneur de chemins de fer, et avec perte, ne donne pas à réfléchir, et ne confirme pas ce qui a été dit maintes fois que les industries sont toujours mieux gérées par des particuliers ou des sociétés que par le pouvoir public ? On reconnaît en outre aujourd'hui que le monopole a pour effet d'asservir les populations et d'amener la décadence de l'industrie. Ne trouvons-nous pas dans toutes les mains la preuve la plus convaincante de cette théorie ? A-t-on jamais eu allumettes chimiques de qualité plus défectueuse, depuis que le gouvernement s'est attribué le monopole de cette fabrication ?

Nos républicains qui occupent les chaises curules de la Mairie, en ne publiant pas leurs délibérations, ne se sont jamais montrés chauds partisans de la diffusion des lumières ; dans la question qui nous occupe, nous n'avons pas lieu de croire qu'ils changeront leurs errements, et ils maintiendront encore la lumière sous le boisseau. Que serait-ce s'ils détenaient les cornues de M. Stears ? Les pétitionnaires pourraient bien parfois se trouver dans les ténèbres complètes.

CONSEIL DE RÉVISION.

Voici quel sera l'itinéraire, dans l'arrondissement de Saumur, du conseil de révision

dix ans, il ne l'avait pas traversé dans son entier. Son industrie lui permettait d'utiliser beaucoup de bras et de rendre de grands services à la population, de faire du bien même ; et il le faisait sans faste, sans ostentation, sans bruit, sans arrière-pensée. De ses voisins, des habitants du village et de leurs petites passions, il ne s'occupait guère, ne disait du mal de personne, était bon, obligeant, affectueux, et passait sa vie au milieu de sa famille, en voyage ou avec quelques amis, étrangers au pays, qu'il réunissait le plus fréquemment possible dans sa maison. Les gros bonnets du village jaloussaient ce genre de vie, cette grande indépendance, cette fortune dignement acquise, mais ils s'en moquaient comme d'une noix vide et suivait, tranquille et heureux, la voie qu'il s'était tracée.

(A suivre.)

ARMAND LAPORTE.

Deux députés. — Deux représentants se rencontrent : M. J. D. et M. A. D.

— Ah ! ça, mon cher, j'espère bien que vous allez parler ; vous n'avez pas encore « ouvert la bouche » pendant cette session.

— Comment cela aussi souvent que vous, s'il vous plaît.

— Allons donc !

— Toutes les fois que vous avez parlé, moi... j'ai bâillé.

chargé d'examiner les jeunes gens de la classe de 1879 et des ajournés des classes de 1877 et 1878 :

Vihiers, le mercredi 24 avril, à midi.
Doué-la-Fontaine, le jeudi 22 avril, à 4 heures.

Montreuil-Bellay, le vendredi 23 avril, à midi.

Gennes, le samedi 24 avril, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), le mardi 18 mai, à 4 heures 1/2.

Saumur (Sud), le mercredi 19 mai, à 9 heures.

Fontevault (maison centrale), le 20 mai, à 8 heures 1/2.

Saumur (Nord-Ouest), le jeudi 20 mai, à 4 heures.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Vendredi et samedi, on célébrera dans cette chapelle la Compassion de la Sainte Vierge qui en est la fête patronale.

Vendredi : à 3 heures, chant des complies, sermon prêché par le R. Père Raynaud, prédicateur de la station quadragesimale à Saint-Pierre, — salut solennel, — *Stabat* en musique.

Une quête sera faite pour les besoins du sanctuaire.

Samedi : première messe à 6 heures 1/4 ; messe solennelle, suivie de l'exposition du T.-S. Sacrement, à 9 heures ; chant des complies et salut, à 2 heures.

On exhorte vivement les âmes pieuses et les personnes chrétiennes à assister à la cérémonie de vendredi. Elles viendraient remercier la patronne de la cité saumuroise de l'avoir protégée du danger imminent qui la menaçait, il y a à peine un mois. On a prié et on a été exaucé. N'est-il pas juste de venir remercier ?

On écrit de Fontevault :

« On se figure que les établissements pour peine sont des séjours de calme et de tristesse. Quand on parle d'une prison, on ne pense qu'aux malfaiteurs soustraits pour un temps aux entraînements de la vie auxquels ils ont succombé, privés de toute distraction en dehors du travail manuel, dans le but de provoquer dans leur esprit des réflexions et des remords ; on les plaint.

« Mais à côté de ces déclassés se trouve une catégorie d'individus auxquels on ne pensait pas jusqu'ici parce qu'on supposait leurs fonctions assez pénibles et assez absorbantes pour les détourner des préoccupations subversives. Voilà la maison centrale de Fontevault qui vient renverser toutes ces idées.

« Le personnel de son administration est, paraît-il, un repaire de dangereux réactionnaires qui menacent la sécurité du gouvernement de la République. C'était d'abord un directeur qui avait le tort immense de ne pas crier sur les toits que nos gouvernants du jour sont des hommes de génie, seuls capables de faire le bonheur de la France. Cette réserve exerçait une action démoralisatrice et pernicieuse sur l'esprit non-seulement des employés de l'administration, mais encore et surtout sur celui des populations qui avoisinent l'établissement.

« On l'a remplacé sans autre forme de procès.

« Maintenant c'est un aumônier, M. Migneau, qui, à son tour, est révoqué comme ennemi du gouvernement.

« Et de deux ! Nous en verrons bien d'autres, et bientôt... car il faut aller vite, il s'agit de sauver la France et de convertir l'Europe.

« Nous avons dit en son temps ce que nous pensions de la mesure prise contre le directeur. L'honorable aumônier qui le suit dans sa disgrâce n'est pas non plus de ceux qu'on laisse partir ainsi sans un témoignage de regret et de sympathie.

« J'ai l'honneur d'être des amis de M. Migneau et je suis l'interprète de tous ceux qui le connaissent en disant que rarement le service des prisons a pu compter parmi ses aumôniers homme plus distingué, à relations plus agréables et plus sûres, au jugement plus droit et plus juste, orateur plus persuasif, prêtre plus dévoué à ses pénibles et tristes fonctions. Sans doute il ne fréquentait pas les soi-disant républicains de la localité ; mais il avait en dehors de la politique de bonnes raisons pour se priver de leur société.

« Pour nous, placés en dehors de ces petites haines locales, qui, fort malheureusement, trouvent écho auprès des puissants

du jour, nous avons tenu à donner à M. Migneau, en notre nom et en celui de ses nombreux amis, ce témoignage de haute estime. — X... (J. de Maine-et-Loire.)

Nos sénateurs. — En première comme en seconde lecture, les trois sénateurs de Maine-et-Loire ont voté contre l'article 7 et contre l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Dans le *Journal officiel*, M. Achille Joubert est porté comme s'étant abstenu dans le vote sur l'ensemble de la loi. C'est une erreur, dont M. Joubert a demandé la rectification à la séance de mardi.

Les nouvelles que nous recevons de divers côtés sur les récoltes en terre sont excellentes et font heureusement diversion aux tristesses de notre situation politique. — Si les hommes ne savent pas faire d'assez bonne politique pour assurer le calme et la stabilité si nécessaires aux affaires, le ciel sait se montrer plus clément en protégeant nos récoltes, dont l'abondance probable peut déjà exercer une salutaire influence sur le cours des céréales et soustraire ainsi la classe nécessiteuse, si durement éprouvée par le rigoureux hiver que nous venons de traverser, à de nouvelles et pénibles privations.

LE LIT DE LA LOIRE En amont et en aval de Saumur IL Y A CINQUANTE ANS.

La ville de Saumur se voit, depuis bientôt un demi-siècle, troublée jusqu'à l'effroi par les débordements torrentiels ou glacés du fleuve capricieux qui l'embellit en baignant ses quais.

Si les digues résistent au poids, à la violence des eaux limoneuses ou des glaçons qui chargent, qui battent leurs parapets, suivant l'intempérie des saisons, ces eaux s'infiltrant dans le sol et rendent inhabitable pendant des mois entiers la plus grande partie des maisons qui composent la cité.

Si les digues sont rompues sur certains points, la ville est envahie; la riche Vallée de la Loire, si connue, si peuplée, disparaît sous les eaux; en un jour s'abîment les chaumières, les récoltes, ce fruit du labeur journalier de plusieurs générations.

La main de l'homme n'a-t-elle pas contribué à rendre plus fréquents, plus désastreux ces débordements périodiques pour la ville et pour la Vallée?

Nous pensons qu'elle y a contribué; non que les travaux exécutés par elle n'accusent l'intelligence et le progrès chez l'esprit qui les a conçus, mais ils portent l'empreinte du cachet humain de leur auteur.

Passons en revue ces différents travaux, en amont, en aval de Saumur, et signalons les changements apportés, par leur exécution, au lit de la Loire, depuis Montsoreau jusqu'au port Saint-Nicolas, dans le cours des cinquante dernières années du XIX^e siècle.

En 1820, la Loire battait encore les murailles en glacié du château des comtes de Montsoreau. Du pied de cette demeure féodale jusqu'à Saumur, place du Bellay inclusivement, elle bordait sur la rive gauche le coteau pittoresque où sont assises les communes de Turquant, Parnay, Souzay, Dampierre, le faubourg de Fenet avec sa couronne de moulins à vent, La Vignole, le petit castel de Souzay, le Jagueneau, Notre-Dame des Ardilliers se reflétaient dans les ondes.

Une voie irrégulière et submersible, conquise peu à peu sur le fleuve, formée avec les déblais enlevés au rocher, soit pour y creuser des habitations, soit pour en extraire du tuffeau, soit pour y asseoir des maisons sur le littoral, cette voie, disons-nous, longeait le fleuve, marquait ses sinuosités et supplantait la vieille route de Fontevault à Saumur par le sommet du coteau.

Chaque année, les populations riveraines, par un travail incessant, empiétaient ainsi sur le fleuve, élargissaient la voie; les voyageurs à pied, à cheval, en voiture, commençaient à la fréquenter. C'est alors que M. Du Petit-Thouars se mit à la tête d'un projet ayant pour but le prolongement de la route de Chinon par cette levée droite qui, partant de la descente du bourg de Candès, devait aboutir au pied de l'église de Parnay, fermant ainsi aux crues de la Loire la petite anse décrite par le coteau entre l'église de Montsoreau et celle de Parnay.

L'entreprise était belle et utile assurément. Elle ouvrait à la circulation une route

mettant en communication directe trois départements, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire et la Vienne; elle mettait en rapport facile avec Saumur les deux villes commerçantes de Chinon, de Loudun, en même temps qu'elle desservait les communes limitrophes si renommées par leurs vignobles.

Sous un autre aspect, cette levée donnait aux touristes l'agrément de parcourir et de voir un charmant paysage; elle permettait à l'archéologue de contempler des points de repaire historiques.

Mais le fleuve était exproprié d'une partie de son ancien domaine; ses eaux, rejetées vers la rive droite, allaient quitter lentement son premier lit, entre le quai de Souzay et l'île de ce nom.

Dans les années de sécheresse, ce vieux lit devait tarir et mettre l'île en communication par ses grèves avec les maisons du coteau.

L'agriculteur y voyait déjà un nouveau sol à conquérir, le marinier (avant la vapeur) se réjouissait de l'élévation du niveau de la Loire pour les besoins de la navigation....

Telle était la face de la médaille; mais le revers devait, un jour ou l'autre, fixer l'attention de l'observateur et prouver à l'homme que Dieu seul règle le cours des saisons et des fleuves. (A suivre.)

Hier soir, au théâtre de Saumur, la représentation du grand drame de Félix Pyat, le *Chiffonnier de Paris*, n'avait attiré que fort peu de spectateurs. L'interprétation de cette pièce s'est ressentie de l'absence presque complète du public. En 1850, le *Chiffonnier* faisait salle comble; la soirée d'hier a été la plus mauvaise de l'année théâtrale qui va se terminer. Autres temps, autres goûts!

Dans son numéro de samedi, le *Patriote*, en parlant des Jésuites et de l'article 7, dit que « la gent cléricale et jésuitique a eu » recours.... à des prières.... moyen tout » platonique; et qui se fait entièrement » inoffensif s'il n'ÉTAIT ABRUTISSANT, pour » obtenir une majorité de 49 voix contre » l'article 7. »

Quoi! la prière est un moyen ABRUTISSANT! ajoute le *Journal de Maine-et-Loire*.

Comment appellerez-vous donc les platitudes et l'attitude rampante de certains républicains de notre époque pour obtenir la faveur d'émarger au budget?

Non, la prière n'est pas « abrutissante », attendu que les brutes ne la pratiquent pas, et les républicains qui ont de l'esprit savent montrer, en temps opportun, qu'il n'y a rien d'abrutissant à se courber devant Dieu et ses ministres.

« Le *Patriote*, dit l'*Union de l'Ouest*, oublie que l'Université officielle, dans la philosophie rationnelle qui fait partie de son programme d'études, enseigne l'efficacité de la prière. Ce n'est donc pas seulement le *Credo* catholique, c'est la science de l'Etat, l'enseignement de l'Etat, dont le *Patriote* fait ainsi gorge chaude. Assurément, il ne s'en doute guère, tant il lui paraît avantageux pour sa République de rompre avec les plus élémentaires notions de religion naturelle.... »

Un de ceux dont le *Patriote* regarde la mort comme « une grande perte pour le » parti républicain de notre département » a prouvé, une fois de plus, que la prière « n'abrute » personne.

M. Guillon aîné s'est confessé et a été administré, dimanche soir, volontairement et librement, sur sa propre demande.

Que le *Patriote* n'explique-t-il à ses lecteurs comment ce républicain, dont « l'autorité était si considérable » et qui avait dans le parti « une situation exceptionnelle », n'a pas voulu mourir, lui, dans l'incroyance ni même dans le rationalisme « platonique »?

Il est vrai qu'en parlant de cette mort le *Patriote* n'a rien dit de ce retour à Dieu.

POITIERS.

Demain vendredi, MM. les charpentiers de Poitiers célébreront la fête de saint Joseph, leur patron.

A 10 heures et demie, les membres de la corporation se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, et de là se rendront en corps à l'église de Montierneuf, où une messe sera dite à leur intention. (*Journal de la Vienne.*)

A présent qu'on s'occupe de la taille des arbres dans les jardins, on peut se rendre un compte exact du désastre déterminé par les froids excessifs du dernier hiver. Tous

les lauriers doivent être coupés ras terre; les magnolias exigent qu'on les débarrasse de toutes leurs branches; les camélias et les rhododendrons sont en partie perdus, mais dans des proportions moindres qu'on l'avait craint d'abord; les fusains et les troènes sont à peu près tous morts.

En somme, les jardins paysagistes se trouvent absolument défigurés, et leurs propriétaires qui, en général, avaient cru à un sacrifice moins lamentable, éprouvent un vrai chagrin de voir disparaître, non-seulement leurs plus beaux arbres, mais encore l'harmonie des perspectives au développement desquelles ils avaient apporté leurs plus grands soins.

On n'avait jamais eu à constater un mal pareil et il faudra de longues années pour le réparer.

Et quand nous parlons des jardins, nous entendons également les parcs, où le dommage est égal, sinon plus grand encore.

OBSERVATOIRE DES CORBIÈRES.

Probabilités du temps du 18 mars au 15 avril.

BULLETIN CONTINENTAL.

Du 18 au 22 mars, fin du temps sec; grandes bourrasques et fortes averses de l'Atlantique sur toute l'Europe occidentale. Violents orages, surtout dans les latitudes de la Seine et de la Loire.

Il sera prudent d'activer les travaux agricoles avant ces dates.

Temps souvent courroucé ensuite en général avec vents contraires jusqu'à la fin du mois, chutes d'eau fréquentes. Quelques courants directs du nord, vers les 25-28, abaissement marqué de température, neige sur nos montagnes, et avec tourmente dans la zone pyrénéenne surtout.

Radoucissement de température vers les derniers jours de mars; vents forts, pluie et désagrégation des neiges. Débordements partiels de plus en plus probables successivement des versants du centre des Alpes vers ceux des Pyrénées. Les agglomérations des dernières neiges sur les montagnes de ceinture de nos bassins de fleuve devront être calculées, afin de mieux apprécier l'importance de l'étiage des cours d'eau au moment de ladite fonte.

Beau avec courants du S.-E. des premiers jours d'avril jusque vers les 5, 7. — Vers et peu après ces dates, nouvelles bourrasques océaniques: fortes averses par vent N.-O. sur et touchant les versants de l'Atlantique. Quelques chutes de neiges sur les grandes altitudes.

Variable et assez froid ensuite jusque vers le 15.

Observations. — Pendant la seconde quinzaine d'avril, un abaissement de température peu normal pourra se produire de la zone pyrénéenne sur toute la latitude hispanique. Ne pas se dévier durant cette période.

STUBLEIN (des Corbières).

Faits divers.

Que devient la sécurité des personnes sous ce bienheureux régime!

Voici encore un fait douloureux à enregistrer: Samedi, à Marseille, vers une heure de l'après-midi, un jeune homme de vingt-trois ans, M. Louis Fallén, regagnant son domicile, jusqu'au boulevard du Musée, en plein cœur de la ville, a été assailli par un individu caché derrière un arbre et frappé d'un coup de poignard au sein gauche. Son agresseur l'a ensuite fouillé et lui a enlevé une somme de 14 fr.

Fallén gisait baignant dans son sang, lorsque deux passants, ayant entendu des plaintes, l'ont transporté à la pharmacie Giraud et de là à l'Hôtel-Dieu. On désespère de le sauver.

Le meurtrier est inconnu.

L'opinion publique a paru très-émue, lors de la catastrophe de Levallois-Perret, de l'insuffisance de nos institutions d'assurances, contre les accidents. En Angleterre et en Amérique, les Compagnies qui ont pour objet la réparation matérielle des sinistres de ce genre ont pris un développement énorme, et font de magnifiques affaires en rendant de grands services. La « *Railway passengers* » de Londres et la « *Travellers* » de New-York, sont arrivés à l'importance de nos opulentes Compagnies d'assurances contre l'incendie. Pourquoi des institutions fondées sur les mêmes bases ne réussiraient-elles pas en France?

C'est ce que se sont dit les membres d'un riche syndicat de banquiers et de puissantes Sociétés de Crédit, qui viennent de fonder la Compagnie « *Le Secours* » au capital de dix millions de francs. Le programme de cette assurance nouvelle contre les accidents en général, et en particulier contre les accidents de chemin de fer, est très-complet et prévoit tous les genres de risques. Nous citerons un exemple frappant. Moyennant le paiement d'une prime de soixante-quinze francs, on laisse à ses héritiers, en cas de mort par suite d'accident de chemin de fer, une somme de vingt-cinq mille francs, sans leur enlever le droit d'actionner la Compagnie coupable en dommages-intérêts. On peut prédire le plus grand succès à la Compagnie « *Le Secours* ».

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 17 mars.

L'argent est abondant et facile; c'est ce qui ressort une fois de plus des facilités avec lesquelles vient de s'accomplir la liquidation de quinzaine. La spéculation est encore hésitante; mais elle ne tardera pas à prendre, de nouveau, position à la hausse. Rien ne semble devoir faire obstacle, pour le moment, à une véritable campagne d'affaires.

Le 3 0/0 se négocie à 83.40; le 5 0/0 cote 117.10; amortissable, 84.70. Les fonds étrangers se sont ranimés. L'Italien progresse à 82.40; Obligations égyptiennes, 288.75; Russe 1877, 90.50; Florin 4 0/0, 74.95; Hongrois 6 0/0, 259.

Les actions de la Banque sont demandées à 3,225; Comptoir d'escompte, 873.75; le Crédit foncier n'est guère éloigné du cours de 1,100. Il valait 620 lorsque l'administration actuelle est entrée en fonctions. La Banque hypothécaire, placée sous la dépendance de l'ancienne direction du Crédit foncier, est déjà tombée des cours de 850 à 860 francs à ceux de 625.

Les actions de la Rente foncière se font une bonne place sur le marché: on a bonne opinion de cette valeur.

On négocie le Crédit lyonnais à 928.75; Société générale, 560; Crédit mobilier, 695.

Les nouvelles obligations communales du Crédit foncier obtiennent la faveur des capitaux de placement. Tous les détenteurs d'obligations anciennes veulent des obligations de la nouvelle série, pour donner plus de variété et plus de consistance à leurs chances de gains.

Les chemins de fer se tiennent sur leur cours des précédentes journées. Nord, 1,501.25; Orléans, 1,190; Lyon, 1,190.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 44, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 42^e fascicule consacré au département de la Dordogne:

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire générale du département et de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

GRAVURES: Vue de Périgueux. — Ancien temple romain à Périgueux. — Château de Biron. — Château de Jumilhac-le-Grand. — Carte coloriée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissant que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------------------|----------------|
| 6 h. 25 matin. | 10 h. 30 matin. | 10 h. 30 matin. | 10 h. 30 matin. | 10 h. 34 matin. | 10 h. 15 soir. |
| 8 10 — | 4 50 soir. | 4 50 soir. | 4 50 soir. | 4 15 soir. | 6 35 — |
| 1 25 soir. | 11 35 — | 11 35 — | 11 35 — | 11 35 — | 11 35 — |
| 7 40 — | | | | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A MONTREUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|----------------|----------------------|----------------|-------------------|------------|
| 5 h. 50 matin. | 8 h. 52 matin. | 8 h. 52 matin. | 8 h. 52 matin. | 9 h. 48 matin. | 4 15 soir. |
| 10 45 — | 3 35 soir. | 3 35 soir. | 3 35 soir. | 4 15 soir. | 6 35 — |
| 12 15 soir. | 5 14 — | 5 14 — | 5 14 — | 6 35 — | 11 35 — |
| 6 45 — | 10 22 — | 10 22 — | 10 22 — | 11 35 — | 11 35 — |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1880.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|----|--|---------|---------|------|----------------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 82 40 | 15 | » | Crédit Foncier colonial .. | 490 | » | » | Canal de Suez | 870 | » | » |
| 3 % amortissable | 84 85 | 05 | » | Crédit Foncier, act. 500 f. . | 1115 | 15 | » | Crédit Mobilier esp. | » | » | » |
| 4 1/2 % | 113 25 | 25 | » | Obligations foncières 1877 | 364 | » | » | Société autrichienne. | 586 25 | 3 75 | » |
| 5 % | 117 10 | 30 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et commercial. | 715 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor. | 513 | 1 | » | Crédit Mobilier | 695 | » | 2 50 | Orléans | 380 75 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 541 | » | » | Crédit foncier d'Autriche .. | 765 | 2 50 | » | Paris-Lyon-Méditerranée. . | 381 25 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 509 | » | » | Est | 725 | 1 25 | » | Est | 381 | » | » |
| — 1865, 4 % | 521 50 | 1 50 | » | Paris-Lyon-Méditerranée. . | 1190 | » | 5 | Nord | 385 75 | » | » |
| — 1869, 3 % | 406 | » | » | Midi | 877 50 | » | 1 25 | Ouest | 381 50 | » | » |
| — 1874, 3 % | 399 | » | 50 | Nord | 1501 25 | 1 25 | » | Midi | 381 50 | » | » |
| — 1875, 4 % | 523 | 1 | » | Orléans | 1190 | 1 25 | » | Paris (Grande Ceinture). . | 390 | » | » |
| — 1876, 4 % | 523 | 50 | » | Ouest | 782 50 | 2 50 | » | Paris-Bourbonnais | 381 | » | » |
| Banque de France | 3225 | 5 | » | Compagnie parisienne du Gaz. | 1345 | 5 | » | Canal de Suez | 575 | » | » |
| Comptoir d'escompte. | 873 75 | 1 25 | » | C. gén. Transatlantique .. | 596 25 | 1 25 | » | | | | |
| Crédit agricole | » | » | » | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|---|---------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | (s'arrête à Angers) |
| 6 — 45 — — — — — | omnibus-mixte. |
| 8 — 56 — — — — — | omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — — — — — | soir, — |
| 3 — 32 — — — — — | express — |
| 7 — 15 — — — — — | omnibus — |
| 10 — 37 — — — — — | (s'arrête à Angers) |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|---|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | omnibus — |
| 8 — 21 — — — — — | omnibus — |
| 9 — 40 — — — — — | express — |
| 12 — 40 — — — — — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — — — — — | omnibus-mixte. |
| 10 — 28 — — — — — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JARDIN, JULES.

Les créanciers de la faillite du sieur Jardin, Jules, ancien négociant en grains à Saumur, sont invités, conformément à l'article 510 du Code de commerce, à se présenter, le vendredi 26 mars 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer s'il y a lieu de de surseoir, sur la formation d'un concordat, jusqu'après l'issue de l'instruction commencée contre le failli, sinon se voir déclarer de plein droit en état d'union.

Le greffier, L. BONNEAU. (690)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE DE SUITE A L'AMIABLE, **DEUX MAISONS**

Situées à Saumur, rue St-Jean, Occupées actuellement par MM. Chaplain, bijoutier, et Polet, chapelier. S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE **LE CHATEAU** **DE LA PERRIÈRE**

Sis à Bagneux, près Saumur, Avec ses dépendances,

Comprenant parc planté de beaux arbres, terrasses, jardin potager, vignes et prairies; le tout contenant environ 6 hectares.

Vue magnifique sur la vallée du Thouet. Prix modéré.

S'adresser : 1° pour visiter, sur les lieux; 2° et, pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (107)

A LOUER PRÉSENTMENT **BELLE MAISON BOURGEOISE**

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaupaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE VOITURE à quatre roues.

UNE CUVE, cerclée en fer, avec couvercle en très-bon état, contenant dix barriques.

ET UNE CAVE, située rue de l'Hôtel-Dieu, près la rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M^{me} veuve HANTSON, à Villebernier. (124)

ON DEMANDE UN MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

M^e HENRY DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, quai de Limoges, 62, demande de suite un petit clerc. (132)

UN COMPTABLE, pouvant disposer de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités. S'adresser au bureau du journal.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT EN 4 O HEURES Robes, Costumes, Confections, Modes, Lingerie, Bijoux, Tricots deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédition, quelle que soit leur importance, tous les deuil 40 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr.} DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

GUANO de poisson PHOSPHATÉ, excellent engrais pour maïs, choux, blé noir, colza, froment. — Prix avantageux. — Les livraisons se font en sacs plombés à la marque de la maison. — CH. DURAND-GASSELIN, 12, passage Saint-Yves, à NANTES. (129)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au **Journal du Dimanche**, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Gauserie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 6,500,000 fr. Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

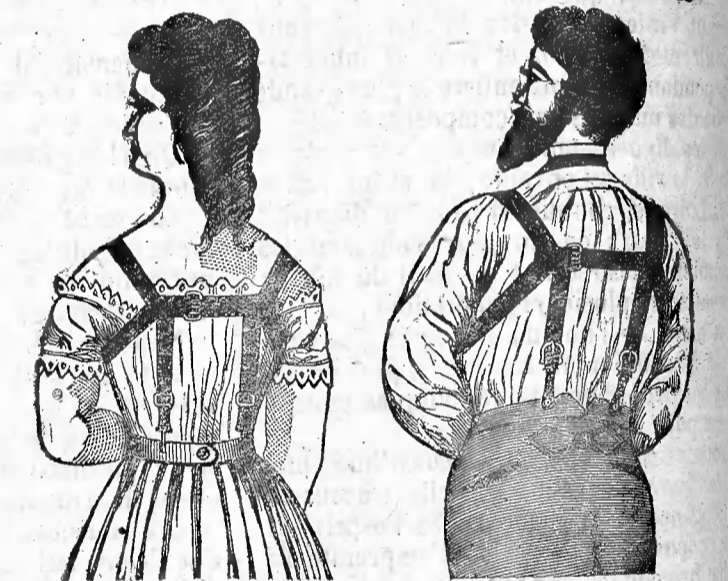
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

PLUS DE DOS BONDS



BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules comme l'on veut.
5. Il y a moins de tirage sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pantalon peut être tirée comme l'on veut.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quand il pleut, on peut relever le derrière de son pantalon, sans affecter le devant.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr. MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT : PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE N. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

PLUS DE MAUX DE DENTS!

par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MACQUELON, Prieur.

INVENTÉ 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

Prix du Flacon : 2 fr.

Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.

Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le